



Femmes socialistes suisses
Donne socialiste svizzere
SP Frauen Schweiz

Berne, le 14 juin 2011

Le PS dans la rue pour revendiquer l'égalité

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la grève des femmes et à l'issue de sa séance hebdomadaire, le Groupe socialiste des Chambres fédérales a rejoint les Femmes socialistes suisses sur la Place fédérale pour mener une action commune. « L'égalité des sexes est constitutionnellement garantie, il y a des lois sur l'égalité, des task forces, des bureaux de l'égalité et pourtant, dans de nombreux domaines, elle est encore loin d'être atteinte », a dénoncé le président du PS Christian Levrat. « C'est tout particulièrement flagrant au niveau des salaires: à travail égal, les femmes gagnent toujours en moyenne 20% de moins que les hommes ». Pour la co-présidente des Femmes socialistes suisse Maria Roth-Bernasconi, « cela rend d'autant plus importante notre présence massive, ce mardi, sur le terrain. Il faut absolument ancrer l'égalité des salaires dans la loi et faire en sorte que celle-ci dispose des instruments nécessaires pour la faire appliquer ».

Les parlementaires socialistes – femmes et hommes confondus – ont ainsi voulu donner l'exemple, ce mardi 14 juin, en manifestant avec les Femmes socialistes suisses sur la Place fédérale contre ces abus. Vous trouverez des images de cette manifestation à [cette adresse](#).

Par ailleurs et après en avoir débattu lors de sa séance, le Groupe socialiste des Chambres fédérales est intervenu à plusieurs reprises sur le thème de l'égalité des salaires lors de l'heure des questions au Conseil national. Il a également déposé des interventions visant à renforcer la lutte contre l'inégalité des salaires entre femmes et hommes.

Il faut ainsi mettre sur pied une autorité à laquelle il soit possible de recourir et qui soit en mesure de véritablement mettre en œuvre l'égalité des salaires prévue par la loi. Cela passe aussi par la publication des structures salariales internes aux entreprises comme l'Autriche l'a déjà introduit. Enfin, le contrôle des salaires tel que prévu dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes doit également prendre en compte le principe de l'égalité salariale entre hommes et femmes.

Ces questions, motions et initiative parlementaire ainsi que des interventions socialistes cantonales de même ordre figurent à [cette adresse](#).